

Le silence rétabli, M. Cachin reprit son discours en disant :
 "Aucun incident ne m'empêchera de parler..." En fait, l'incident lui avait si bien "coupé la chique" que son discours tourna court et qu'il y mit fin rapidement au milieu de l'indifférence et du bruit.

Conduit devant les cinq questeurs, le poilu déclina son nom. Il expliqua ainsi les motifs de son intervention : "Je sais que j'ai violé le règlement de la Chambre. Il vaut mieux violer ce règlement que mon devoir de soldat. Je suis officier. En entendant d'abominables provocations, je n'ai pu les laisser sans réponse. Je n'ai pu me résoudre à laisser sans défense contre ces odieux appels mes camarades de combat, que des lâches, qui se défileront ensuite, essayent de pousser à leur malheur. Et puis, j'ai fait quatre ans et demi de guerre. Cinq fois je me suis fait trouer la peau ! Ça n'est pas pour accepter qu'une bande de misérables embochés nous lancent les uns contre les autres pour saboter notre victoire."

Un peu de grand air avait pénétré hier dans cette Chambre étroite et mesquine. Au milieu des députés périmés, on a entendu la voix d'un vrai représentant du peuple, de ce peuple des tranchées qui, ayant souffert et vaincu, ne permettra pas que la France sauvée soit livrée de nouveau aux complots de l'ennemi.

• • •

Cet incident a eu son épilogue. L'officier qui avait ainsi interpellé le socialiste Cachin, le sous-lieutenant Héricourt, aurait, d'après plusieurs journaux, fait des excuses aux messieurs de la questure. Mais dans une lettre adressée au journal *Le Temps*, que publie *La Croix* de Paris (14 juin), il a protesté en ces termes :